

Séance du Conseil Municipal en date du 20 février 2026

Nombre de conseillers

- En exercice	13
- Présents	10
- Votants	10
- Absent(s) excusé(s)	1
- Absent(s)	2
- Exclus	0
- Pouvoir	0
DATE CONVOCATION	05/02/2026

De la commune de : **ESTIVAREILLES**

Séance du : **20 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 20 février à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M BARTHELEMY Pierre, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	A	A
BARD Solange	X			CARRIER Charlotte	X			FRERY Eglantine	X		
BARTHELEMY Pierre	X			CLAVERO Daniel	X			GHILAS Sofiane	X		
BEYSSAC Jean-Marc			X	COURTINEL Kévin	X			KURNIK Henriette			X
BLANC Claudius	X			DUBILLOT Mattéo	X			MEREO Bruno	X		
CARRIER Alexis		X									

* Secrétaire séance : Eglantine FRERY *Secrétaires auxiliaires : Julien SEGUY-FAVIER et Liliane GRANJON

* Pouvoir(s) :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la dernière séance
- Vote du Compte Financier Unique 2025
- Affectation du résultat 2025 – Budget Commune
- Vote des taux d'imposition 2026
- Vote des subventions aux associations 2026
- Vote du budget primitif 2026
- Modification du plan de zonage « ZAC du Generret » futur PLUI
- Modification du périmètre délimité des abords des Monuments Historiques
- Questions diverses
- Renseignements divers

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à 9 voix pour et une abstention

DEL N°01 – 20/02/2026 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2026

M. Claudius BLANC, Conseiller municipal le plus âgé, présente à l'assemblée les résultats budgétaires de l'année 2025 comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	477 437,00	13 481,58	0,00	13 481,58	490 918,58
Opérations exercice	772 189,35	908 749,74	170 695,35	218 126,77	942 884,70	1 126 876,51
Total	772 189,35	1 386 186,74	184 176,93	218 126,77	956 366,28	1 604 313,51
Résultat de clôture		613 997,39		33 949,84		647 947,23
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	613 997,39	0,00	33 949,84	0,00	647 947,23
Résultat définitif		613 997,39		33 949,84		647 947,23

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les résultats du Compte Financier Unique pour l'année 2026.

DEL N°02 – 20/02/2026 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET COMMUNE

Après avoir délibéré sur les résultats de l'année 2025, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'affecter la somme de 613 997.39€ de résultat excédentaire au budget de fonctionnement 2026.

DEL N°03 – 20/02/2026 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

M. le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition votés pour l'année 2025 :

- Foncier bâti 32.77%
- Foncier Non Bâti 63.04%
- Habitation 9.75%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les mêmes taux pour 2026 et de ne pas les augmenter.

DEL N°04 – 20/02/2026 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

M. le Maire présente à l'assemblée les différentes subventions attribuées aux associations communales comme suit :

COMITÉ DES FÊTES :	300.00€
COMITÉ DES FÊTES :	1250.00€
L'ESTIVALIENNE :	150.00€
LES ANCIENS COMBATTANTS :	150.00€
LA BOULE DE L'ETANG :	150.00€
LA SOCIÉTÉ DE CHASSE :	150.00€
LE SYNDICAT AGRICOLE :	150.00€
CLUB DE MODELISME :	150.00€
FAMILLES RURALES :	150.00€
ESTILOISIRS :	150.00€
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES :	150.00€
DES LIVRES ET VOUS :	150.00€
4 L FORE'STI :	150.00€
CHEMIN DE FER DU HAUT FOREZ :	150.00€
FESTI'MAM :	150.00€
FESTI'MAM (subvention exceptionnelle)	700.00€
CLUB DES AMIS :	150.00€
LES FESTIVALIENS :	150.00€
STELLYSE COSPLAY :	150.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire ces subventions pour l'année 2026.

DEL N°05 – 20/02/2026 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. le Maire explique à l'assemblée que le budget primitif 2026 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Fonctionnement :	Dépenses	1 388 647.39€
	: Recettes	1 388 647.39€
Investissement :	Dépenses	412 779.74€
	: Recettes	412 779.74€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le vote du Budget Primitif 2026

DEL N°06 – MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE FUTUR PLUI ZAC DU GENERRET

M. le Maire présente à l'assemblée la demande du service planification de Loire Forez Agglomération en charge de l'élaboration du futur PLUI de modifier le plan de zonage de la future ZAC du Generret en y incluant une meilleure cohérence du tracé de zonage Ue7.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à 7 voix contre, 1 abstention et 2 voix pour de corriger ces différentes incohérences.

DEL N°07 – MODIFICATION DU PERIMETRE DES ABORDS DES BATIMENTS HISTORIQUES

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de rétrécissement du périmètre des bâtiments historiques. Le nouveau périmètre inclura uniquement le centre-bourg et n'aura plus un rayon de 500m autour de la croix de la place de l'église qui est classée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la correction de ce zonage.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Présentation du bilan financier de la MAM par les membres de l'association
- Préparation de la commémoration du 19 mars 1962
- Préparation du premier tour du scrutin des élections municipales du 15 mars 2026

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00

Le Maire,
Pierre BARTHELEMY



La secrétaire de séance,
Eglantine FRERY

